



Environnement
Canada

Environment
Canada



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation
des oiseaux 3 de la région des Prairies et du Nord :
Plaine et cordillère arctiques**

- Version abrégée -

Juin 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

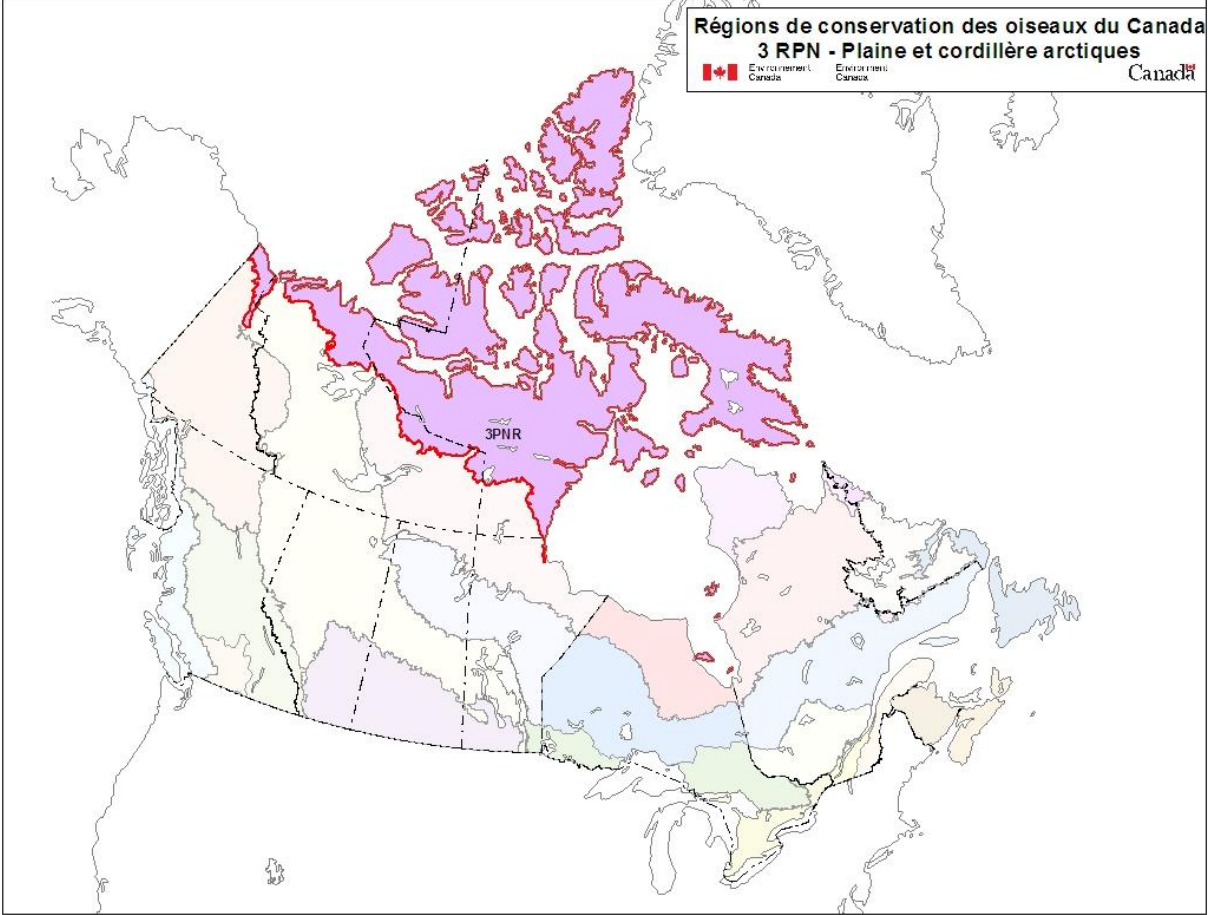
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Paul Smith, Vicky Johnston et Craig Machtans sont les principaux auteurs du présent document, qui s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Kathy Dickson, Lynne Dickson, Garry Donaldson, Dave Duncan, Tony Gaston, Grant Gilchrist, Jim Leafloor, Josée Lefebvre, Mark Mallory, Erica Nol, Myra Robertson, Jennie Rausch, Pam Sinclair, et Samantha Song.

Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.

**Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation
des oiseaux 3 de la région des Prairies et du Nord :
Plaine et cordillère arctiques**



Sommaire

La région de conservation des oiseaux (RCO) 3, plaine et cordillère arctiques, couvre une zone de plus de 2 900 000 km² et s'étend sur l'ensemble du continent, de l'Alaska au Labrador. Les habitats dans cette zone sont variés, avec des forêts boréales clairsemées à la limite forestière, des prairies côtières humides de carex et de graminées, des landes à gravier et des glaciers. La majeure partie de cette RCO se situe au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, de plus petites parties se trouvant au Québec, au Labrador et au Yukon. La présente stratégie couvre l'ensemble de la RCO 3 contenue dans la région des Prairies et du Nord (RPN) d'Environnement Canada, la petite portion située au Yukon et les cinq écorégions marines connexes. Nous appellerons cette zone la RCO 3 RPN.

Ces stratégies de conservation servent de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi que pour déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Des méthodes objectives et reproductibles ont été utilisées pour déterminer les espèces prioritaires, définir les associations à un habitat, établir des objectifs de population, évaluer et classer les menaces, établir des objectifs de conservation et atteindre ces objectifs grâce à des mesures de conservation. Cette stratégie ne se veut pas très normative, mais vise plutôt à guider les efforts futurs de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants.

Nous avons évalué 159 espèces d'oiseaux observées dans les habitats marins et terrestres de la RCO 3 RPN et avons déterminé que 65 de ces espèces répondaient aux critères du statut prioritaire. Plus de 70 % de ces espèces utilisent les habitats de milieux humides, même si les habitats arbustifs (en particulier de toundra à éricacées), les zones dénudées (y compris une variété d'habitats côtiers, les landes à gravier et les falaises) et les habitats aquatiques (eau douce et de mer) étaient également importants.

Les objectifs de population ont été définis à partir des tendances observées, mais l'inadéquation des données de surveillance était un problème omniprésent; il nous a été impossible d'établir un objectif de population quantitatif pour 34 % des espèces prioritaires. Pour 35 % des espèces prioritaires, il y avait suffisamment de preuves du déclin de la population pour que nous recommandions l'augmentation de la taille de la population. Pour une majorité des espèces, la gestion permettrait d'obtenir de meilleurs renseignements sur la taille, la tendance et l'aire de répartition de la population. Des recommandations sont formulées pour les espèces prioritaires qui ont le plus besoin d'une meilleure surveillance.

L'évaluation des menaces a permis de déterminer nombre d'activités ou d'enjeux qui pourraient nuire aux espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 3 RPN. Étant donné la faible empreinte du développement dans la région et les habitudes migratoires de pratiquement tous les oiseaux nicheurs des régions arctiques, une majorité de ces menaces est extérieure à la RCO. La pollution, la perte et la dégradation de l'habitat, de même que la chasse légale et illégale (principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord) font partie des menaces les plus importantes. Même au sein de la RCO, certaines des menaces les plus importantes sont

indirectement issues d'activités humaines ayant lieu ailleurs; des enjeux tels que les changements climatiques de nature anthropique, la dégradation des habitats de la toundra en raison de l'abondante population de sauvagine (attribuable aux changements d'affectation des terres au sud), le transport à grande distance ainsi que le dépôt de contaminants ont tous des répercussions négatives sur la faune arctique, mais ces problèmes ne sont pas causés par des activités effectuées dans le Nord.

Des mesures de conservation sont recommandées pour lutter contre les menaces à l'intérieur et à l'extérieur de la RCO 3 RPN. Au sein de la RCO, bon nombre des mesures recommandées ont trait aux lois et aux politiques, notamment l'application continue des règlements existants, l'élaboration de nouveaux règlements ou de pratiques de gestion bénéfiques et le renforcement des dispositions législatives. Des mesures de gestion directe ou de protection des espèces ou des habitats ont moins souvent été recommandées, puisqu'une telle gestion directe serait difficile à appliquer à l'échelle nécessaire pour une unité de planification si grande. Pour certains enjeux, il a été déterminé que des recherches supplémentaires, une surveillance et d'autres renseignements pourraient augmenter notre capacité à traiter les menaces. Des suggestions en vue d'acquérir l'information ont été formulées.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en oeuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en oeuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en oeuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en oeuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan (2004)

² Milko et coll. (2003)

³ Donaldson et coll. (2000)

⁴ Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

La Section 1 de la présente stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2 de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi dans la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète de la stratégie, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 3

La RCO 3 couvre une région qui débute à la limite forestière située à l'extrême nord de l'île Ellesmere (figure 1a, b) et qui traverse le continent, depuis le versant nord de l'Alaska jusqu'à la côte atlantique du Labrador. Elle couvre une superficie de plus de 2 900 000 km². Au Canada, la majeure partie de la RCO 3 se situe au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest et se trouve donc dans les limites de la région des Prairies et du Nord (RPN) d'Environnement Canada. En outre, cinq écorégions marines sont associées à la RCO 3 RPN : le complexe de la baie d'Hudson, le bassin arctique, l'Arctique Est (détroit de Lancaster, baie de Baffin – détroit de Davis), l'archipel Arctique et l'Arctique de l'Ouest (Beaufort-Amundsen-Viscount-Melville-Queen Maud; voir Pêches et Océans Canada, 2009). Le versant nord du Yukon relève de la RCO 3 et est pris en compte ici, toutefois, les portions de la RCO 3 se trouvant au Québec et au Labrador sont prises en compte dans des stratégies de conservation distinctes.

Les habitats au sein de cette vaste région sont variés, mais tous sont influencés par une courte saison de végétation et un pergélisol permanent. La partie nord-est de la région est montagneuse, dominée par des rochers stériles non végétalisés et des glaciers (figure 1a, b). Ailleurs dans l'Extrême-Arctique, la couverture végétale est souvent clairsemée et, dans les zones plus sèches, dominée par les herbes, les lichens et les arbustes nains. À ces latitudes, bon nombre des habitats clés pour les oiseaux sont marins (figure 2a, b). Les milieux humides couverts de graminées, de carex et de mousses ne sont pas très répandues, mais quand elles existent, elles offrent un habitat important pour les oiseaux. Ces milieux humides sont plus fréquents aux latitudes du centre de l'Arctique et du Bas-Arctique, et certaines zones, comme la grande plaine de Koukdjuak ou le delta du Mackenzie, offrent de vastes étendues de milieux humides de toundra comparativement fournies; ces milieux humides occupent une place importante dans le réseau des aires protégées et des sites clés dans la région (figure 2a, b). Il existe une quantité importante d'eau de surface et les zones de sol géométrique sont fréquentes. Les habitats des zones sèches aux latitudes du centre de l'Arctique et du Bas-Arctique varient des communautés de landes à végétation dense aux « croûtes cyptobiotiques » clairsemées composées de cyanobactéries, de lichens et de mousses. Les arbustes, en particulier les saules, sont plus grands à des latitudes inférieures. À la périphérie sud de la RCO 3 RPN, on trouve de petites épinettes dans les zones abritées; ces petites parcelles d'habitat de la taïga (c.-à-d. composées de conifères) abritent un certain nombre d'espèces qui ne sont pas observées ailleurs dans la RCO.

La diversité des oiseaux dans cette vaste région est faible comparativement aux latitudes plus tempérées. Pourtant, un grand nombre d'espèces dépendent des habitats marins et terrestres de la RCO 3 RPN. Pour ce qui est du nombre d'espèces, la communauté d'oiseaux est dominée par les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et la sauvagine. Bien que l'on y trouve nombre d'oiseaux terrestres, peu d'espèces ont leur aire de répartition centrée dans l'Arctique canadien. Cette situation prévaut au-delà de l'Arctique circumpolaire, où 108 des 162 espèces spécialistes de l'Arctique appartiennent aux familles des Charadriiformes et des Anseriformes (en particulier les familles des scolopacidés [bécasseaux et espèces voisines], des Laridés

[mouettes et goélands] et des alcidés [pingouins] et aux sous-familles des Mergini [canards de mer] et ansérinés [oies]; Gantner et Gaston, en prép.).

Un petit nombre d'espèces demeure dans la RCO 3 au cours de la période internuptiale, se déplaçant juste aussi loin que nécessaire pour trouver de la nourriture. Certains canards et oiseaux de mer migrent vers l'est ou l'ouest pour passer l'hiver dans des milieux marins de haute altitude. Certains des oiseaux de rivage et bernaches cravants qui se reproduisent dans l'Extrême-Arctique hivernent dans le nord de l'Europe. La grande majorité des espèces migrent cependant vers le sud, y compris de nombreux oiseaux de rivage qui se déplacent sur des milliers de kilomètres pour passer l'hiver en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Ces migrations sur de grandes distances exposent les espèces nichant dans l'Arctique à une variété de risques tout au long du cycle annuel. La détermination de ces risques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RCO 3 RPN, est un point central de la présente stratégie de conservation.

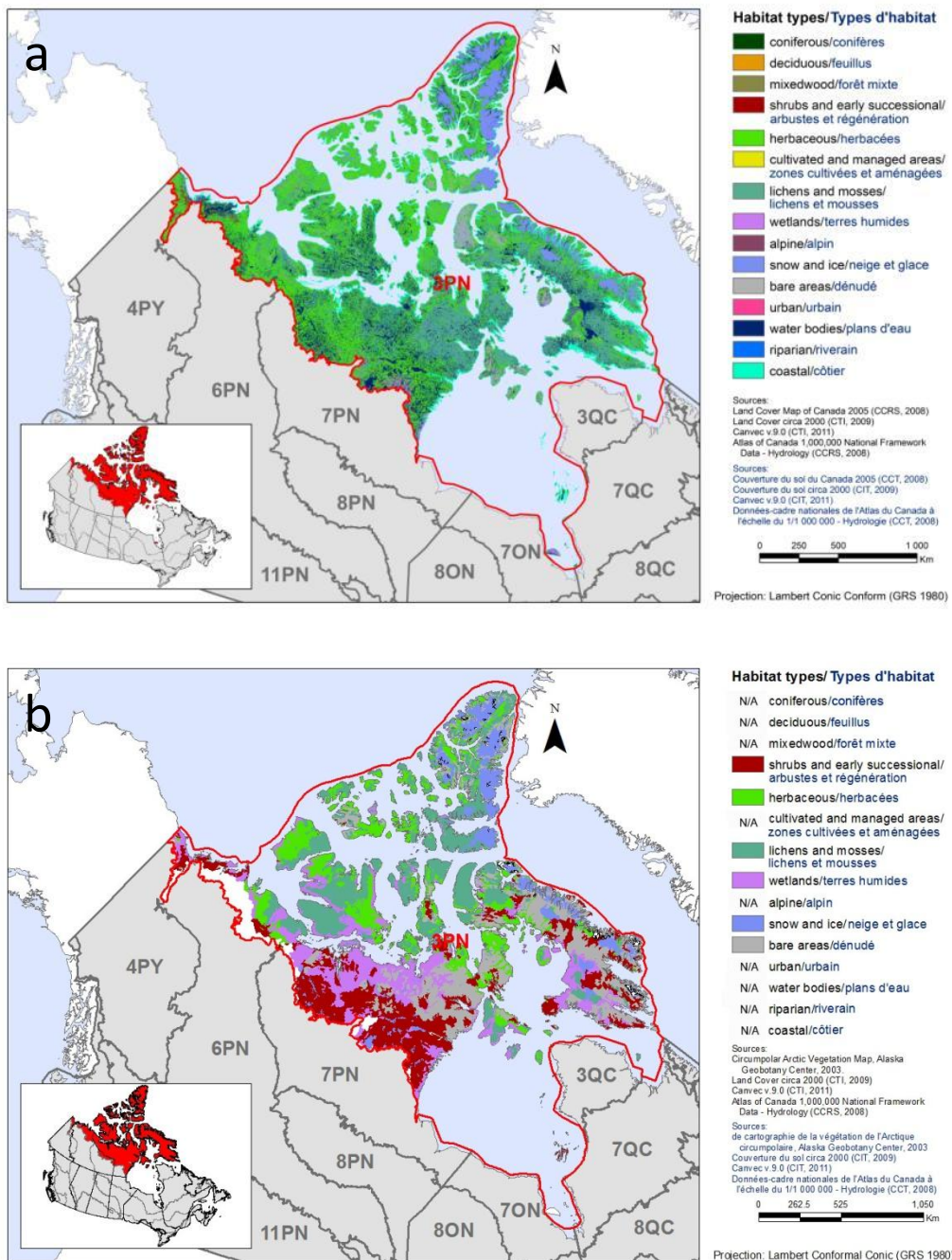


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 3 RPN telle que représentée sur la carte de la couverture du sol du Canada (a) et la carte de la végétation de l'Arctique circumpolaire (Circumpolar Arctic Vegetation Mapping [CAVM]; b). La première offre une classification nationale uniforme tandis que la deuxième est mieux adaptée pour montrer les variations dans les habitats de l'Arctique. Une petite portion de l'extrémité sud de la RCO 3 est à l'extérieur de la zone de classification de la CAVM.

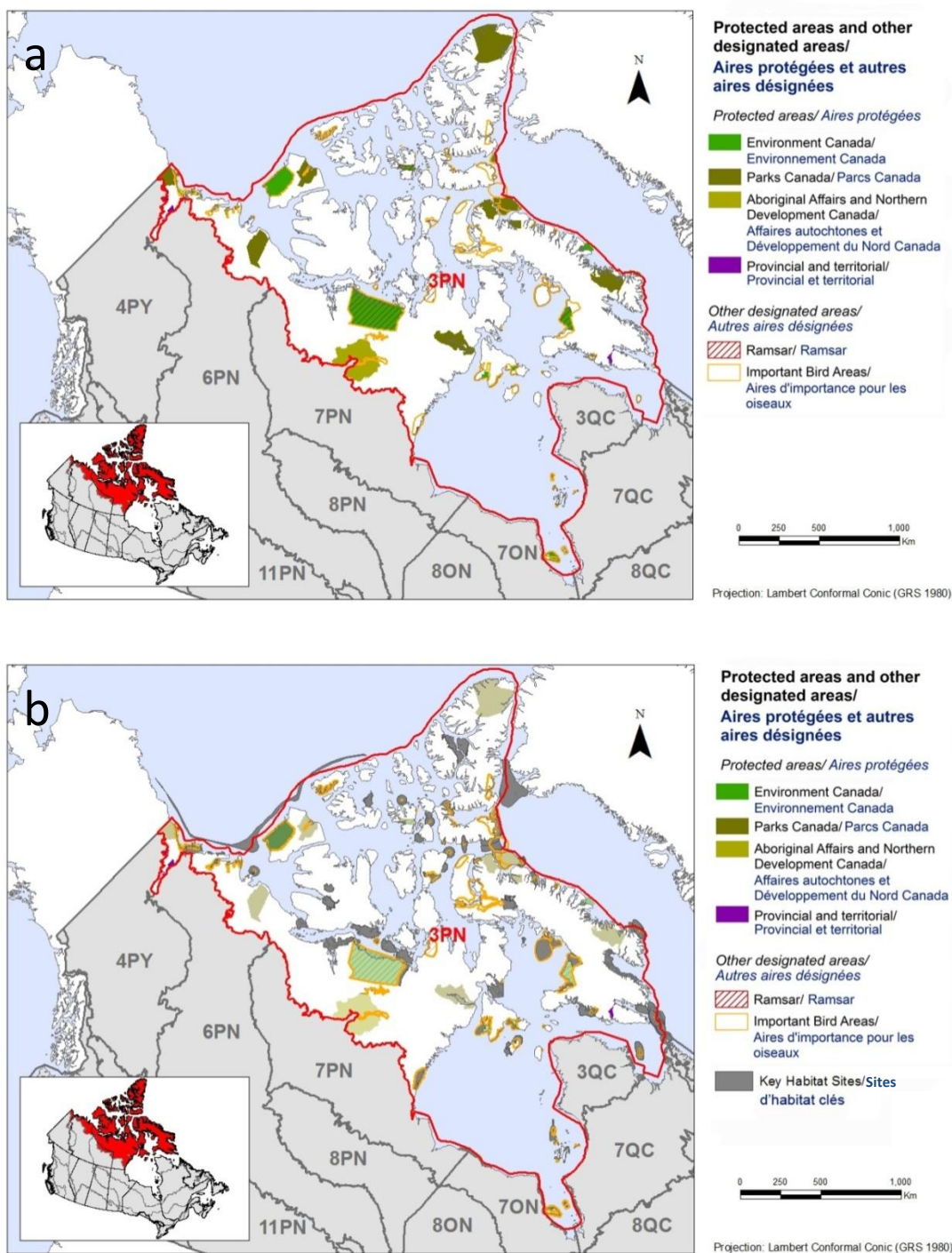


Figure 2. Carte des aires protégées dans la RCO 3 RPN (a) et carte décrivant les zones considérées par Environnement Canada comme des sites d'habitat clés pour les oiseaux migrateurs, notamment celles ne faisant pas l'objet d'une protection officielle (b). Les zones du panneau du haut ont été rendues partiellement transparentes dans le panneau du bas de façon à ce que le chevauchement des zones clés et des zones protégées soit visible.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 RPN, par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Parmi tous les groupes d'oiseaux, 65 des 159 (41 %) espèces/populations ont été considérées comme des taxons prioritaires (tableaux 1 et 2). Une importante proportion des espèces candidates, en particulier les oiseaux terrestres, ne méritaient pas le statut prioritaire, car leurs populations sont concentrées en dehors de l'Arctique. Pour les oiseaux terrestres, par exemple, on a estimé que 43 et 62 espèces (69 %) avaient 10 % ou moins de leur aire de répartition dans la RCO 3. Pour les oiseaux de rivage et la sauvagine, des groupes d'oiseaux comptant de nombreuses espèces spécialistes de l'Arctique, plus de 50 % des espèces candidates ont reçu un statut prioritaire (tableau 2). Neuf espèces de l'Arctique ont officiellement été évaluées comme étant « en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP; tableau 3). La grande majorité des espèces a reçu un statut prioritaire en raison de préoccupations relatives à la taille ou aux tendances de la population, ou encore des menaces auxquelles elles font face tout au long de l'année.

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 3 RPN, objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Espèce prioritaire	Objectif de population	COSEPAC ¹	LEP ²	Préoccupation nationale/ continentale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Préoccupation régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance régionale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Prioritaire selon le PNAGS ³ (sauvagine seulement)	Rang du PNAGS ⁴ (sauvagine seulement)	Examen d'experts ⁵ (modifications à la liste de priorités)
Oiseaux terrestres										
Aigle royal	Augmenter de 50 %				Oui					
Bergeronnette printanière	Évaluer/maintenir									Oui
Bruant à face noire	Augmenter de 100 %			Oui			Oui			
Bruant de Smith	Évaluer/maintenir			Oui			Oui			
Bruant des neiges	Évaluer/maintenir					Oui				
Bruant hudsonien	Augmenter de 50 %									Oui
Bruant lapon	Évaluer/maintenir					Oui				
Buse pattue	Évaluer/maintenir					Oui	Oui			
Faucon gerfaut	Évaluer/maintenir					Oui	Oui			
Faucon pèlerin tundrius	Évaluer/maintenir [†]	P	P			Oui	Oui			

¹ Évaluation par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (Registre public des espèces en péril).

³ PNAGS : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan, 2004)

⁴ Le rang le plus élevé de la région de conservation de la sauvagine (RCS) pour les besoins lors des périodes de reproduction ou des périodes internuptiales présentés dans le PNAGS

⁵ La mention « examen d'experts » indique qu'une espèce a été ajoutée de la liste de priorités suivant l'avis d'experts

[†] Cet objectif provisoire en matière de population sera remplacé par l'objectif de rétablissement officiel après la publication d'un document relatif au rétablissement pour cette espèce en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Objectif de population	COSEFAC ¹	LEP ²	Préoccupation nationale/ continentale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Préoccupation régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance régionale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Prioritaire selon le PNAGS ³ (sauvagine seulement)	Rang du PNAGS ⁴ (sauvagine seulement)	Examen d'experts ⁵ (modifications à la liste de priorités)
Gorgebleue à miroir	Évaluer/maintenir									Oui
Harfang des neiges	Maintenir au niveau actuel					Oui	Oui			
Hibou des marais	Augmenter de 100 % [†]	P	P	Oui	Oui					
Lagopède alpin	Évaluer/maintenir					Oui				
Pipit d'Amérique	Maintenir au niveau actuel									Oui
Quiscale rouilleux	Augmenter de 100 % [†]	P	P	Oui						
Sizerin blanchâtre	Augmenter de 50 %					Oui	Oui			
Oiseaux de rivage										
Barge hudsonienne	Augmenter de 100 %									Oui
Bécasseau à échasses	Augmenter de 100 %			Oui						
Bécasseau du ressac	Évaluer/maintenir			Oui						
Bécasseau maubèche (<i>islandica</i>)	Évaluer/maintenir	P	P	Oui						
Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)	Augmenter de 100 % [†]	VD	VD	Oui						
Bécasseau minuscule	Augmenter de 100 %			Oui						
Bécasseau roussâtre	Augmenter de 50 %			Oui						
Bécasseau sanderling	Évaluer/maintenir			Oui						

[†] Cet objectif provisoire en matière de population sera remplacé par l'objectif de rétablissement officiel après la publication d'un document relatif au rétablissement pour cette espèce en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Objectif de population	COSEPA ¹	LEP ²	Préoccupation nationale/ continentale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Préoccupation régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance régionale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Prioritaire selon le PNAGS ³ (sauvagine seulement)	Rang du PNAGS ⁴ (sauvagine seulement)	Examen d'experts ⁵ (modifications à la liste de priorités)
Bécasseau semipalmé	Augmenter de 100 %			Oui						
Bécasseau variable	Évaluer/maintenir			Oui						
Bécasseau violet	Évaluer/maintenir									Oui
Courlis corlieu	Évaluer/maintenir			Oui						
Courlis esquimau	Objectif de rétablissement	VD	VD	Oui						
Phalarope à bec étroit	Augmenter de 100 %			Oui						
Phalarope à bec large	Augmenter de 50 %			Oui						
Pluvier argenté	Augmenter de 100 %			Oui						
Pluvier bronzé	Évaluer/maintenir			Oui						
Pluvier grand-gravelot	Évaluer/maintenir									Oui
Tournepierre à collier	Évaluer/maintenir			Oui						
Oiseaux aquatiques										
Goéland de Thayer	Évaluer/maintenir			Oui						
Guillemot de Brünnich	Maintenir au niveau actuel			Oui						
Mouette blanche	Objectif de rétablissement	VD	VD	Oui						
Mouette rosée	Objectif de rétablissement	M	M	Oui						
Plongeon à bec blanc	Évaluer/maintenir			Oui						

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Objectif de population	COSEPAC ¹	LEP ²	Préoccupation nationale/ continentale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Préoccupation régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance régionale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Prioritaire selon le PNAGS ³ (sauvagine seulement)	Rang du PNAGS ⁴ (sauvagine seulement)	Examen d'experts ⁵ (modifications à la liste de priorités)
Plongeon du Pacifique	Évaluer/maintenir			Oui						
Plongeon huard	Maintenir au niveau actuel			Oui						
Sterne arctique	Augmenter de 50 %			Oui						
Sauvagine⁶										
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Maintenir au niveau actuel	P	P					Modéré	Modérément élevé	
Bernache cravant (Atlantique)	Maintenir au niveau actuel							Modérément faible	Élevé	
Bernache cravant (est de l'Extrême-Arctique)	Maintenir au niveau actuel							Modérément élevé	Élevé	
Bernache cravant (noir)	Maintenir au niveau actuel							Élevé	Très élevé	
Bernache cravant (ouest de l'Extrême-Arctique)	Évaluer/maintenir							Élevé	Très élevé	
Bernache de Hutchins (prairies à herbes courtes)	Augmenter de 50 %							Modérément	Élevé	
Bernache de Hutchins (prairies d'herbes hautes)	Maintenir au niveau actuel							Modérément faible	Élevé	
Bernache du Canada (Atlantique)	Maintenir au niveau actuel							Élevé	Très élevé	
Canard pilet	Augmenter de 50 %							Élevé	Élevé	

⁶ Ces divisions de la population correspondent à celle du plus récent plan de gestion (PNAGS, 2012). Toutefois, l'évolution des connaissances sur les distributions et la tendance à définir des unités de gestion qui reflètent les agrégations de reproduction signifient que ces divisions pourraient disparaître lors d'itérations futures de la présente stratégie (p. ex. Leafloor et coll., 2012)

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Objectif de population	COSEPAC ¹	LEP ²	Préoccupation nationale/ continentale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Préoccupation régionale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance continentale (oiseaux terrestres seulement)	Intendance régionale (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques)	Prioritaire selon le PNAGS ³ (sauvagine seulement)	Rang du PNAGS ⁴ (sauvagine seulement)	Examen d'experts ⁵ (modifications à la liste de priorités)
Cygne siffleur (population de l'Est)	Maintenir au niveau actuel							Modérément faible	Élevé	
Eider à duvet (<i>borealis</i>)	Augmenter de 50 %							Élevé	Très élevé	
Eider à duvet (<i>sedentaria</i>)	Augmenter de 50 %							Élevé	Très élevé	
Eider à duvet (<i>v-nigra</i>)	Augmenter de 50 %							Élevé	Très élevé	
Eider à tête grise	Augmenter de 50 %							Modérément élevé	Élevé	
Grande Oie des neiges	Diminuer							Au-dessus de l'objectif	Élevé	
Harelde kakawi	Augmenter de 50 %							Modérément élevé	Élevé	
Oie de Ross	Diminuer							Au-dessus de l'objectif	Élevé	
Oie rieuse	Maintenir au niveau actuel							Modérément faible	Élevé	
Petite Oie des neiges (Arctique de l'Ouest)	Diminuer							Au-dessus de l'objectif	Élevé	
Petite Oie des neiges (milieu du continent)	Diminuer							Au-dessus de l'objectif	Élevé	
Petite Oie des neiges (voie migratoire du Centre-Ouest)	Maintenir au niveau actuel							Modéré	Élevé	

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 3 RPN.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	62	17	27 %	26 %
Oiseaux de rivage	31	19	61 %	29 %
Oiseaux aquatiques	28	8	29 %	12 %
Sauvagine	38	21	55 %	32 %
Total	159	65	41 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 3 RPN, par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
COSEPAC ²	3	3	2	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	3	3	2	1
PNAGS ⁴	-	-	-	21
Espèce préoccupante à l'échelle nationale/continentale	4	16	8	-
Espèce préoccupante à l'échelle régionale	2	-	-	-
Intendance nationale/continentale	8	-	-	-
Intendance régionale	7	-	-	-
Examen d'experts	4	3	-	-

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ La mention PNAGS désigne une espèce classée selon le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin Modérément élevé, Élevé ou Très élevé de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la RCO.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les milieux humides étaient utilisés par 72 % des espèces prioritaires, et près de la moitié de toutes les espèces prioritaires utilisaient trois catégories d'habitat supplémentaires : l'habitat d'arbustes et de régénération (la toundra arbustive, y compris des types d'habitat de saule et de lande), les zones dénudées (p. ex., les côtes rocheuses ou les falaises) ou les habitats de plans d'eau, la neige et la glace (eau douce ou de mer; figure 3). Les habitats étaient ensuite définis en fonction de leur emplacement; près de la moitié des espèces prioritaires utilisaient des habitats se trouvant dans des zones côtières, tandis qu'un petit nombre d'espèces ont été observées dans les habitats alpins. Les habitats de la taïga, dites conifériens, bien que rares dans la RCO 3 RPN, étaient utilisés par 8 % des espèces prioritaires.

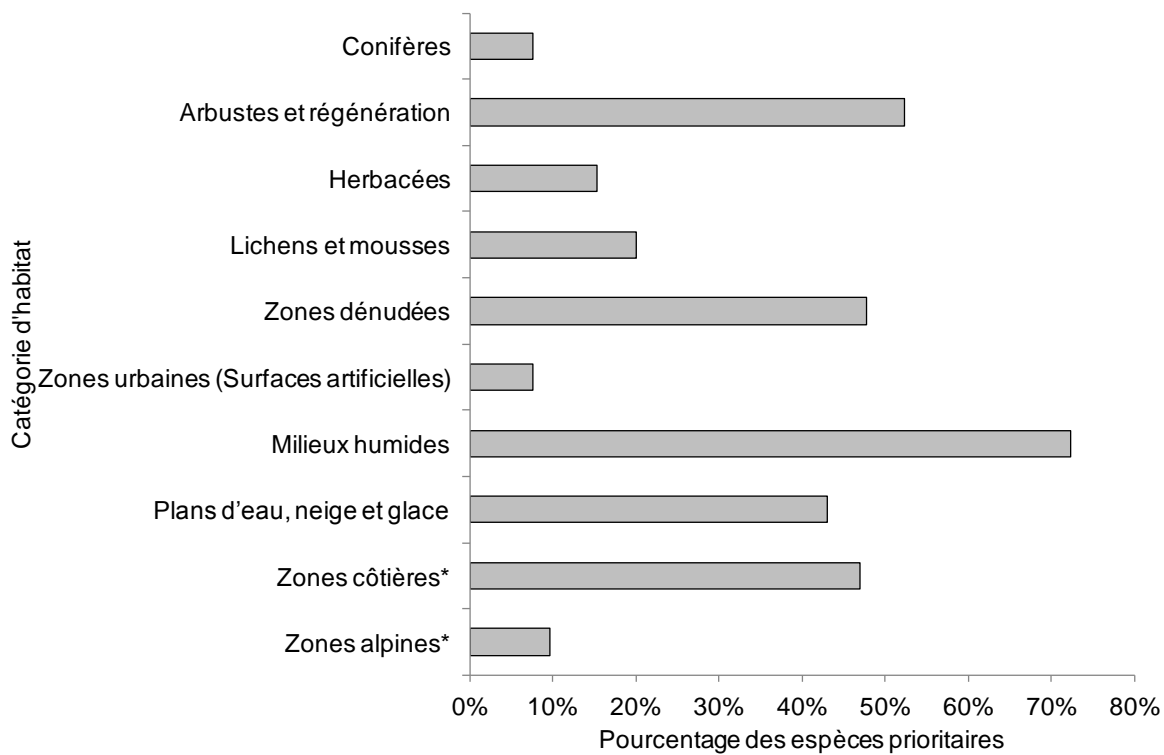


Figure 3. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 3 RPN.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat (médiane = 3).

* « Zones côtières » et « Zones alpines » sont des descripteurs appliqués après l'attribution de la catégorie d'habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 3 RPN, les données de surveillance incomplètes (donnant lieu à des tendances inconnues) ont obligé à attribuer à 22 espèces (34 %) un objectif du type « évaluer/maintenir » pour la population (figure 4). Bien que le manque de données de surveillance détaillées ait été un problème omniprésent, pour 23 (35 %) espèces, il y avait suffisamment de preuves du déclin de la population pour formuler des recommandations en vue d'augmenter la taille de la population. Les méthodes sont décrites dans Kennedy et coll. (2012), mais en général, on a attribué aux espèces associées à un déclin important et documenté un objectif de population d'« augmenter de 100 % », tandis qu'on a attribué à celles ayant un déclin faible ou possible un objectif de population d'« augmenter de 50 % ». Quatre populations d'oies blanches sont considérées comme étant au-dessus de leurs objectifs de population, et alors des objectifs de population de « diminuer » ont été fixés. Quatre autres espèces (Mouette blanche, Mouette rosée, Bécasseau maubèche *rufa* et Courlis esquimau) sont inscrites en vertu de la LEP comme des espèces en péril, et les objectifs de population pour ces espèces sont ou seront donc définis dans les documents de rétablissement.

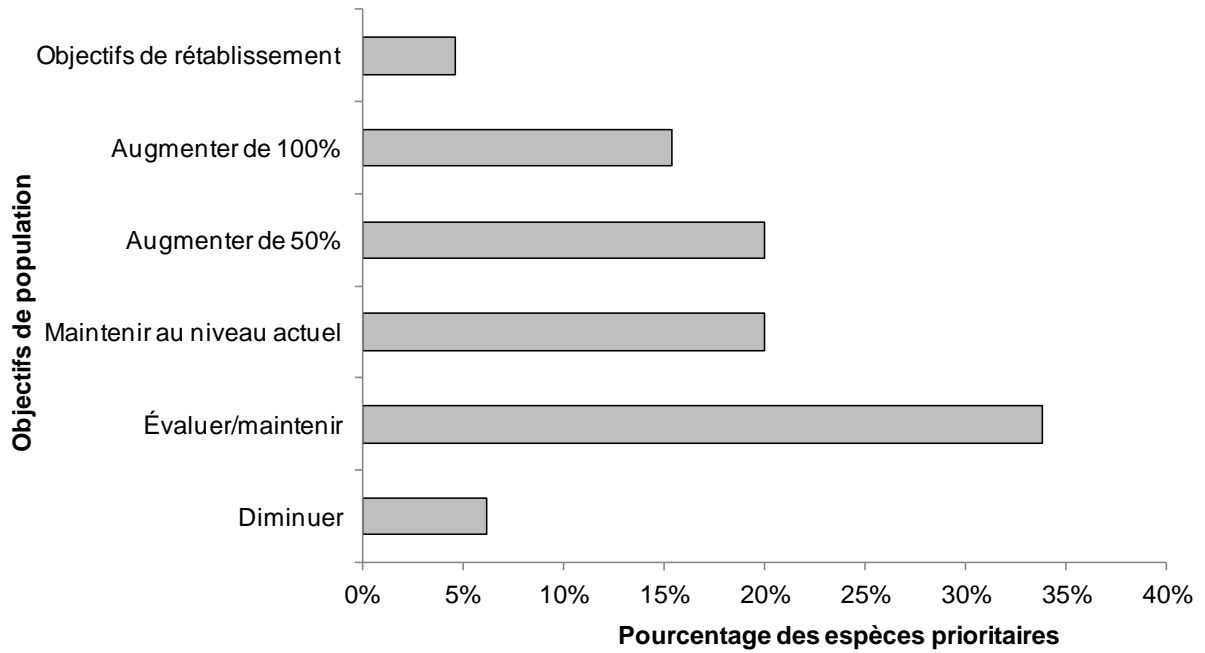


Figure 4. Pourcentage des espèces prioritaires par catégorie d'objectifs de population dans la RCO 3 RPN.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée « Problématiques généralisées », sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Du fait du faible peuplement par les humains et développement limité dans la RCO 3 RPN, les principales menaces qui affectent les populations d'oiseaux prioritaires diffèrent de celles de la plupart des autres régions du pays. Le développement a une empreinte écologique réduite et il n'y a pas d'agriculture. Les activités d'extraction des ressources affectent les oiseaux prioritaires, mais ces activités étant réalisées de façon localisée, on estime que leurs effets sont faibles au niveau des populations (figure 5). De la même manière, les prises et les prises incidentes d'oiseaux prioritaires ont une faible incidence sur une population donnée et sont considérées comme une menace de faible ampleur globale (tableau 4) même si elles affectent plusieurs espèces prioritaires. Parmi les menaces les plus importantes qui affectent les oiseaux prioritaires de la RCO 3, on note certains problèmes découlant indirectement des activités humaines ayant lieu ailleurs. Des problèmes tels que les changements climatiques anthropiques, la dégradation des habitats de la toundra par les importantes populations de sauvagine (en raison de changements dans l'utilisation des terres au sud) et les dépôts de contaminants transportés sur de longues distances ont tous des répercussions négatives sur la faune de l'Arctique, mais sont peu liés aux activités réalisées dans le Nord.

Il n'est peut-être pas surprenant que la majorité des menaces importantes affectant les espèces prioritaires de la RCO 3 RPN se produisent à l'extérieur de la RCO. Quand ils sont à l'extérieur de la RCO, les oiseaux prioritaires de l'Arctique sont exposés à une multitude de menaces, notamment la pollution, la chasse légale et illégale et le développement. Ces menaces ainsi que d'autres ayant lieu à l'extérieur du Canada sont abordées dans une section ultérieure de cette stratégie.

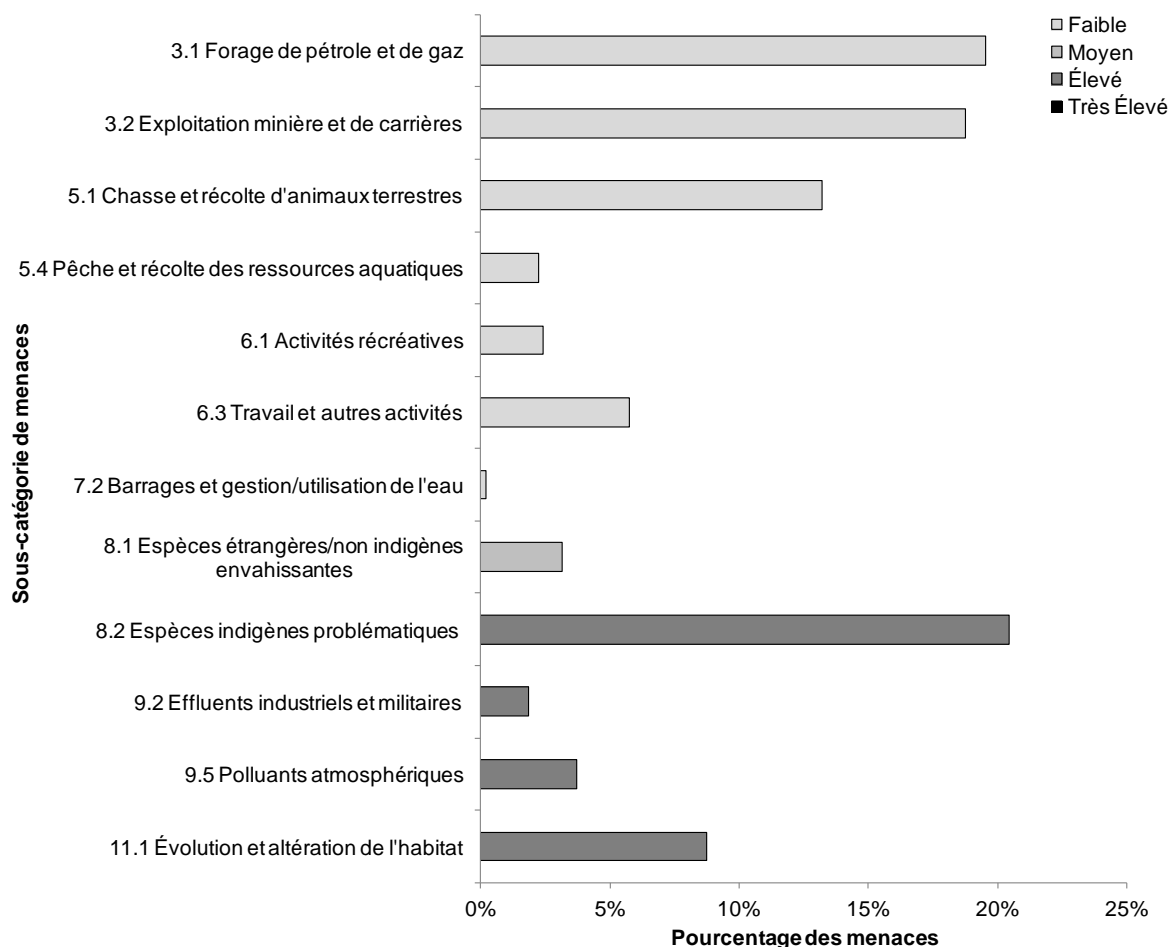


Figure 5. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 RPN, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 3 (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 3 et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 3.1 – Forage de pétrole et de gaz, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. « 9.2 Effluents industriels et militaires » fait référence principalement aux déversements accidentels ou chroniques d'hydrocarbures.

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 3 RPN, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	Conifères	Arbustes et régénération	Herbacées	Lichens/mousses	Zones dénudées	Surfaces artificielles	Milieux humides	Plans d'eau, neige et glace	Classement global
Classement global	F	M	M	F	M	F	É	É	
1 Développement résidentiel et commercial									
2 Agriculture et aquaculture									
3 Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F	F	F	F	F	F	F
4 Couloirs de transport et de services									
5 Utilisation des ressources biologiques		F	F	F	F		F	F	F
6 Intrusions et perturbations humaines		F	F	F	F	F	F	F	F
7 Modifications du système naturel								F	F
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F	É	É	M	F	F	É	M	É
9 Pollution		F	F		É	F	F	É	É
11 Changements climatiques et temps violent	F	M	M		M		É	É	É

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Pour la RCO 3 RPN, la majeure partie des objectifs visent à assurer un habitat en quantité et de qualité suffisantes (38 %; figure 6). À titre d'exemples d'objectifs dans cette catégorie, on note l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques liées à la conservation de l'habitat, des objectifs liés au maintien de caractéristiques particulières de l'habitat, ainsi que la réduction de la pollution ou d'autres formes de dégradation de l'habitat. Les objectifs liés à l'amélioration de la compréhension de l'écologie des espèces ou les facteurs limitatifs étaient également importants, représentant 26 % des objectifs. La gestion directe des espèces individuelles ne représentait que 11 % des objectifs.

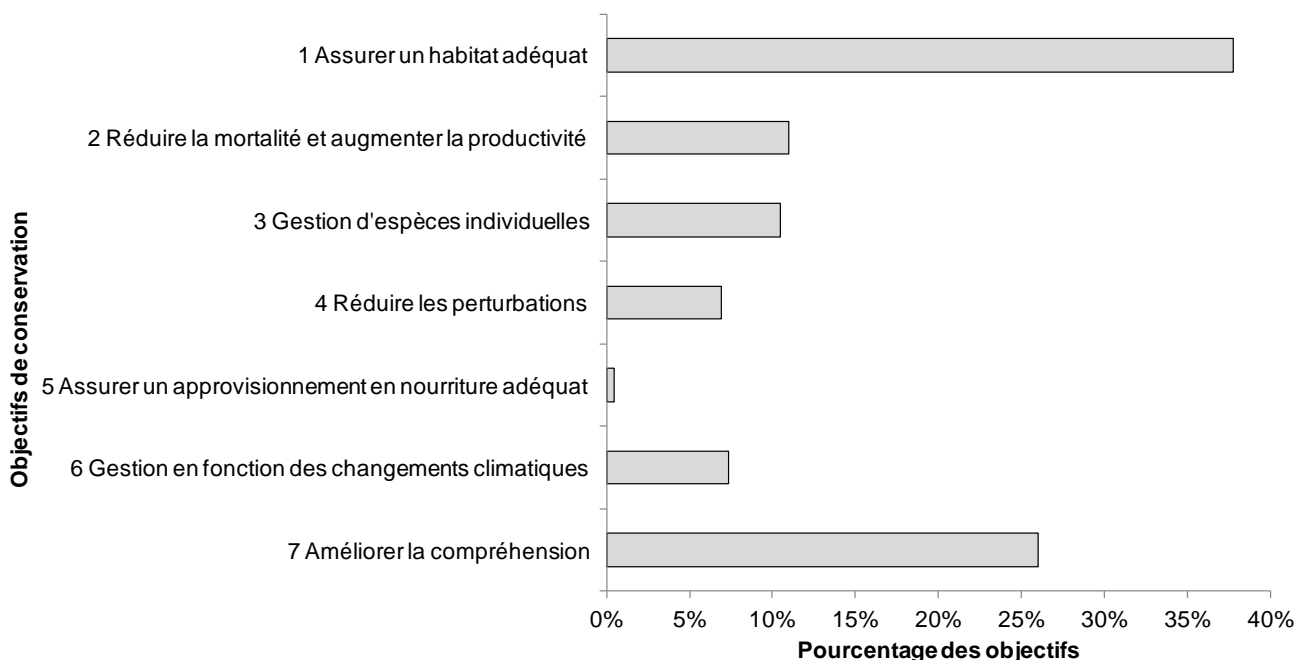


Figure 6. Pourcentage de tous les objectifs de conservation par catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 3 RPN.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (figure 7). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

La plus grande proportion des mesures recommandées pour la RCO 3 RPN a trait aux lois et aux politiques (sous-catégories 5.1 et 5.4), notamment l'augmentation de l'application des règlements existants, l'élaboration de nouveaux règlements ou de pratiques de gestion bénéfiques et le renforcement de la législation. Des mesures de gestion ou de protection des sites ou des habitats ont été recommandées dans 21 % des cas. La gestion directe des espèces n'a été recommandée que dans 18 % des cas, une faible proportion par rapport à certaines autres régions, car une telle gestion directe serait difficile à réaliser à l'échelle nécessaire pour une région si grande et si éloignée. Pour certains problèmes, il a été déterminé que des recherches ou une surveillance supplémentaires étaient nécessaires afin de mettre au point des mesures de conservation appropriées. Les sections suivantes présentent plus en détail les mesures de conservation suggérées.

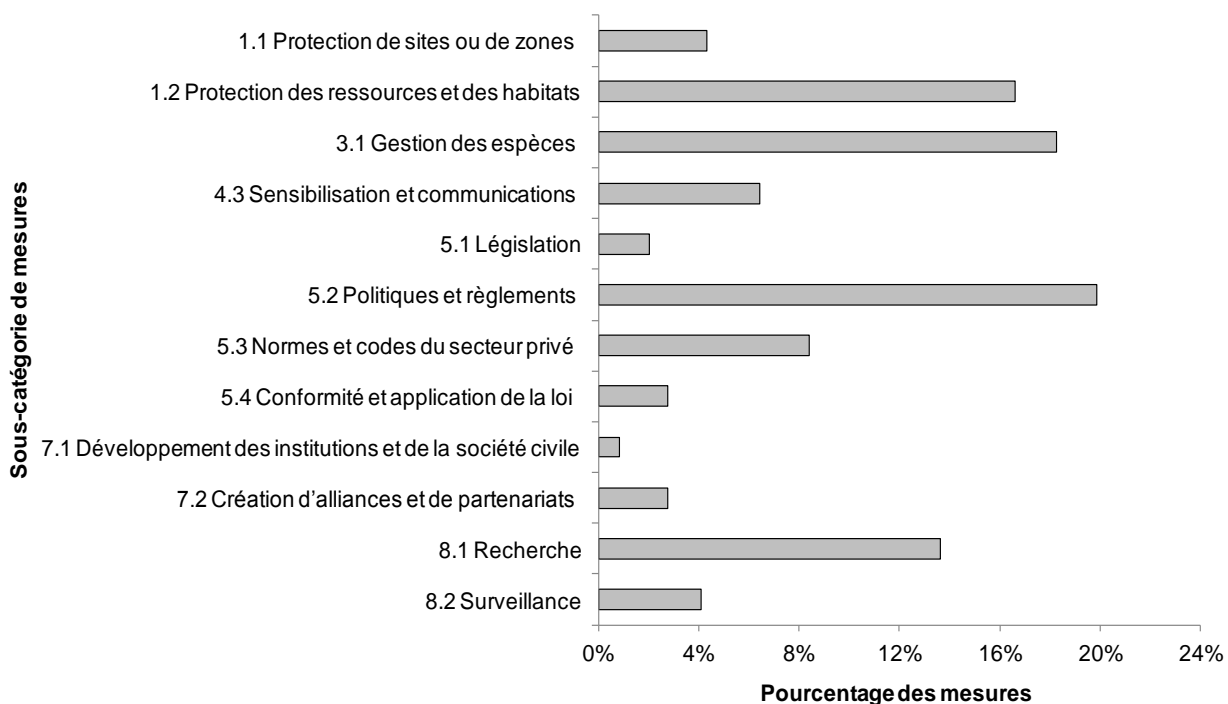


Figure 7. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 3 RPN. Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation.

Références

- CAVM Team. 2003. *Circumpolar Arctic Vegetation Map (scale 1:7,500,000)*. Conservation of Arctic Flora and Fauna (CAFF) Map No. 1. U.S. Fish and Wildlife Service, Anchorage, Alaska, USA.
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson et I. Davidson (dir.). 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ont.). 27 pages. www.ec.gc.ca/Publications/4A90A2A1-1260-41CC-B4F2-4E736D6F6E0E/PlanCanadienDeConservationDesOiseauxDeRivagePublicationsSpeciales.pdf
- Gantner, B. et A.J. Gaston. en préparation. *Birds*. Chapter 4 in "The Arctic Biodiversity Assessment" (H. Meltote, ed.). Conservation of Arctic Flora and Fauna.
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs et A.F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version d'avril 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- Leafloor, J.O., Moser, T.J., Batt, B.D.J. (éd.) 2012. Evaluation of special management measures for midcontinent lesser snow geese and Ross's geese. Arctic Goose Joint Venture Special Publication. Washington (DC) : U.S. Fish and Wildlife Service; Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.). 28 pages. www.ec.gc.ca/Publications/282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765/EnvolesDoiseauxAquatiquesPlanDeConservationDesOiseauxAquatiquesDuCanada.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2000. *Land Cover Classification System*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Pêches et Océans Canada. 2009. Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2009/056.
- [PNAGS] Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du plan. 2004. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 pages. <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>
- [PNAGS] Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. 2012. *North American Waterfowl Management Plan 2012: people conserving waterfowl and wetlands*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 70pp.
- Registre public des espèces en péril. Consulté le 4 avril 2012. *Annexe 1 : Liste des espèces en péril*. www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt et T.C. Will. 2004. *Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan*. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY).